

Economie des Drogues et des Addictions

TAFE

TAbac échappant à la Fiscalité nationaleE

Rapport

Christian BEN LAKHDAR
Sophie MASSIN

Juin 2025

Sommaire

Propos liminaires	3
1- Introduction	3
2- Finalités et modalités de travail	5
2.1- Objectifs	5
2.2- Hypothèses de travail	5
2.3- Méthodologies.....	6
2.3.1- L'évolution des ventes par département	6
2.3.2- Le <i>Tax gap</i>	7
2.3.3- Quel profil individuel, quelle motivation ?	9
2.4- Que disent les travaux antérieurs français ?	9
3- Résultats	11
3.1- Sources des données.....	11
3.1.1- Les données de livraison des produits du tabac.....	11
3.1.2- Les données issues d'enquêtes représentatives de la population générale questionnant les usages de tabac	11
3.1.3- Un échantillon de convenance de TAFEURS	12
3.1.4- Autres données.....	12
3.2- Évolution des livraisons départementales de tabac 2016-2023	12
3.3- Évaluation du <i>Tax Gap</i>	19
3.3.1- Tax Gaps départementaux	19
3.3.2- Tax Gap national.....	21
3.4- Qui sont les TAFEurs ?	22
4- Discussion des résultats et limites des exercices	25
4.1- Interprétation des résultats : le rôle décisif de la concurrence fiscale européenne	25
4.2- Limites et autres données à exploiter	27
5- Conclusion	27
Références	28

Propos liminaires

En mars 2024, la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) ont publié un appel à projet de recherches dans l'objectif¹ de quantifier, de manière indépendante, la part du marché du tabac échappant à la fiscalité, et de mieux qualifier les modalités de vente du tabac hors réseau des buralistes. Cette présente recherche correspond aux lots 1 et 3 portant sur l'estimation du marché du tabac échappant à la fiscalité nationale incluant l'estimation des achats transfrontaliers². Une seconde recherche (lot 2) relative à la contrebande de tabac dans la rue : étude sur les produits, la vente et les usages³ est en cours mais certains résultats préliminaires ont alimenté ces estimations.

1- Introduction

Depuis le plan cancer initié par le président Chirac et la signature par la France de la Convention Cadre de Lutte contre le Tabagisme (CCLAT) de l'Organisation Mondiale de la Santé, au début des années 2000, la France n'a cessé d'œuvrer à la mise en place de politiques de contrôle du tabac et de lutte contre le tabagisme. Interdiction de consommation dans les lieux à usage collectif, interdiction de vente aux mineurs, restriction de la publicité pour les produits du tabac, remboursement des prises en charge de sevrage nicotinique, mise en place du paquet neutre et des avertissements sanitaires sont ainsi devenus les mesures phares et efficaces de cette lutte contre le tabagisme et ses conséquences (voir Gravely et al., 2017). L'une des plus efficaces et efficientes en la matière, aujourd'hui unanimement reconnue par la littérature scientifique (Hoffman et Tan, 2015), est l'augmentation des taxes sur les produits du tabac (Bourdillon, Ben Lakhdar et Salamon, 2012).

Selon le mécanisme fiscal instauré sur les produits du tabac en France, augmenter les taxes peut conduire les producteurs dans trois voies différentes. La première est le *statu quo* : les prix restent inchangés mais la marge bénéficiaire des producteurs se réduit. La seconde est l'abandon de certains produits offerts et éventuellement l'offre de nouveaux types de produits (dont les coûts de production seraient *a priori* plus faibles). La troisième, celle qui est empiriquement la plus souvent observée, est l'augmentation des prix de vente toutes taxes comprises de leurs produits. Selon une loi économique bien identifiée, si les prix d'une catégorie de produits augmentent, la demande exprimée à leur encontre diminue. Dit plus simplement, plus le prix du tabac s'élève, moins les personnes sont enclines à en acheter et donc à en consommer. L'élasticité-prix de la demande de tabac a été estimée en France à -0,4 signifiant en cela que lorsque les prix des produits du tabac augmentent de 10 %, la demande pour ces mêmes produits diminue de 4 % (Hill et Legoupil, 2018 ; Ben Lakhdar, Lermennier et Vaillant, 2011).

¹ En adéquation avec les recommandations de la Commission Européenne, les mesures du plan d'action national de lutte contre les trafics illicites de tabacs 2023-2025 de la douane, annoncé fin 2022 par le ministre délégué chargé des Comptes publics, ainsi que le programme national de lutte contre le tabac adopté par le gouvernement pour la période 2023-2027.

² Lots 1 et 3 de l'appel à projets de recherches DGDDI/ MILDECA remportés par le Pr. Christian BEN LAKDHAR et le Pr. Sophie MASSIN.

³ Lot 2 remporté par le Dr. Louis BRAVERMAN et Maureen CLAPPE (doctorante).

Les choses ne sont cependant pas aussi simples et mécaniques. Il se peut en effet qu'une partie des acheteurs-consommateurs de tabac contournent les augmentations de taxes en se procurant leurs produits du tabac par d'autres moyens que l'offre légale nationale mise à leur disposition. Ces personnes font ainsi preuve d'évitement fiscal lorsqu'elles achètent du tabac vendu légalement dans un autre pays que la France et qu'elles se conforment aux dispositions européennes (et internationales dans le cas du *Duty-Free*) en matière de circulation du tabac dans la communauté. Elles peuvent également faire montre d'une sorte d'évasion fiscale lorsque ces produits sont disponibles de façon illégale en France (vente à la sauvette, vente de rue) ou sur Internet, ou lorsqu'elles « importent » de l'étranger des quantités supérieures à ce que la législation permet (Voir Lalam, Weinberger et Lermennier, 2012).

Les augmentations des taxes sur les produits du tabac conduisent donc à une diminution des ventes, attribuable pour une large part à des personnes qui ne commencent pas à consommer, ou qui arrêtent ou qui diminuent leur consommation, et pour une autre part aux achats de tabac qui échappent à la fiscalité nationale.⁴

Cette seconde part est l'objet de cette recherche, qui vise à en fournir une estimation. Il est en effet important d'avoir une idée des quantités de Tabac consommées par les résidents en France qui échappent à la Fiscalité nationale (TAFE). L'intérêt d'un tel travail ne consiste pas uniquement en l'évaluation d'un montant d'évitement et d'évasion fiscaux qui viennent grever les caisses de notre système de protection sociale. Il permet en effet également de poser les bases d'un argumentaire visant à harmoniser, ou tout au moins à mieux coordonner, les politiques d'augmentation des taxes sur les produits du tabac en Europe (et plus particulièrement avec nos plus proches voisins européens) et ainsi, à des fins de santé publique, de limiter la concurrence fiscale européenne. Ce document souligne en outre toute la nécessité de la lutte contre le marché souterrain du tabac qui opère en France. A travers cette recherche, il est proposé de mieux comprendre les comportements et les possibilités d'évitement et d'évasion fiscaux pour pouvoir redonner sa pleine efficacité à l'outil de lutte contre le tabagisme le plus efficace à ce jour.

Le plan de ce rapport est le suivant. Dans la deuxième section, nous détaillerons les finalités de la recherche, les hypothèses de travail, les méthodologies mobilisées ainsi que les sources de données utilisées. Nous retiendrons l'approche la plus pédagogique possible et évidemment la plus transparente à des fins de reproductibilité. Nous montrerons grâce à une revue des travaux réalisés en France que ces méthodes et données – par ailleurs validées au niveau communautaire (Taylor et al., 2020) – ont déjà été mobilisées en France et que les résultats passés obtenus diffèrent nettement de ceux issus des travaux financés par l'industrie du tabac. Dans une troisième section, les résultats des travaux de cette présente recherche seront exposés. Nous présenterons tout d'abord l'évolution des livraisons départementales des produits du tabac entre 2016 et 2023 qui laisse transparaître une importance certaine des achats transfrontaliers. Nous décrirons ensuite l'estimation du *Tax Gap* pour l'année 2023 qui arrive aux mêmes conclusions. Enfin, un profil statistique des acheteurs résidents en France de TAFE sera pour la première fois établi. La quatrième et dernière section de ce document engagera la discussion et pointera les limites de nos

⁴ Les estimations de l'élasticité-prix de la demande de tabac en France qui tiennent compte de la possibilité d'achats transfrontaliers de tabac débouchent sur des estimations autour de -0,7 et -0,8 montrant en ceci la plus grande sensibilité au prix du tabac des Français (voir Ben Lakhdar et al., 2016 ; Hillion, 2024).

travaux. Nous proposerons également des travaux complémentaires réalisables mobilisant des données non exploitées à ce jour.

2- Finalités et modalités de travail

2.1- Objectifs

Le tout premier des objectifs de ce travail est d'avoir des estimations les plus robustes possibles du tabac consommé par les fumeurs sur le territoire de la France continentale (FC) évitant tout système de taxation nationale.⁵ Il peut s'agir des achats transfrontaliers légaux ou non (en fonction des quantités autorisées à circuler en Europe), du tabac acheté en ligne ou acheté à l'étranger (pays non limitrophes à la France continentale), du tabac de contrebande vendu à la sauvette dont la visibilité dans l'espace public semble s'être accrue ces dernières années.

Il sera difficile de poser comme objectif d'estimer précisément chaque part de ces évitements et évasions fiscaux des produits du tabac. Dit autrement, nous ne pourrons pas déterminer qui des achats transfrontaliers légaux ou illégaux, qui du tabac de contrebande, qui du tabac acheté en ligne ou à l'étranger représente telle ou telle proportion des estimations. Cependant, avec la mise à disposition des données du Baromètre de Santé Publique France, nous essaierons de nous fixer comme objectif de préciser les types de produits évitant la taxation nationale en fonction des profils de fumeurs et fumeuses déclarant consommer et acheter tel ou tel type de produits du tabac (principalement entre cigarettes manufacturées et tabac coupe fine destiné à être roulé ou tubé) et en fonction également des déclarations concernant la provenance d'achat des produits (réseau des buralistes, pays frontaliers, autres sources).

Finalement, l'exploitation de données de livraison par type de produits du tabac (cigarettes manufacturées et tabac coupe fine destiné à être roulé ou tubé) par département sur plusieurs années nous permettra d'identifier les départements français ayant connu les baisses de ventes légales les plus importantes et ainsi de pouvoir visualiser les achats transfrontaliers des produits du tabac échappant à la fiscalité française.⁶ Ici, une attention tout particulière sera portée sur les périodes de confinement liées à l'épidémie de Covid-19. Les déplacements ayant été limités, une partie des achats transfrontaliers et du marché souterrain a pu se reporter sur le réseau des buralistes, resté lui ouvert et disponible.

2.2- Hypothèses de travail

Les hypothèses de travail sont simples et intuitives ; elles ont déjà été en partie posées par le passé (Ben Lakhdar, 2008 ; Ben Lakhdar, Lermennier et Vaillant, 2011 ; Ben Lakhdar, Vaillant et Wolff, 2016). Elles se résument de la sorte :

⁵ Nous travaillerons essentiellement sur la France continentale. Malheureusement, les données concernant les DROM-COM et la Corse ne sont pas ou peu disponibles. Nous préciserons dans la suite du document lorsqu'un travail est toutefois réalisable pour la Corse.

⁶ Notons d'emblée que seule cette méthode est aisément reproductible à intervalles de temps relativement rapprochés, grâce à des données disponibles mensuellement.

a) Les personnes résidant en France consomment plus de tabac en volume que ce qui est livré dans le réseau de buralistes français, signifiant en cela qu'une partie du tabac consommé échappe à la taxation nationale.

b) Ces évitement et évasion fiscaux sont plus importants dans les départements français frontaliers de pays européens ayant des prix des produits du tabac plus faibles que sur le territoire national.

c) L'évitement et l'évasion fiscaux ne sont pas uniquement motivés par des arguments économiques mais bien par des effets d'aubaine, signifiant en cela que ce ne sont pas seulement les populations les plus défavorisées qui cherchent à échapper à la fiscalité nationale, mais également les populations ayant, pour d'autres raisons, un accès facile ou habituel à des sources d'approvisionnement hors des circuits légaux nationaux.

Cette dernière hypothèse de travail est, au meilleur de notre connaissance, nouvelle. Il est en effet souvent supposé que les taxes sur les produits du tabac sont régressives en ce sens qu'elles frappent plus durement les moins riches d'entre nous. C'est en partie vrai : les moins diplômés, les chômeurs, les personnes composant le premier tercile de la population fument plus que les autres (Pasquereau et al., 2022). Les augmentations de taxes les impactent alors plus que les autres (en nombre de personnes et en proportion du revenu consacré à l'achat de tabac) et c'est pourquoi on présuppose généralement que ce sont ces catégories de personnes qui évitent les augmentations de taxes en se procurant du tabac échappant à la fiscalité nationale (voir Massin, 2013). Notre dernière hypothèse cherche donc à discuter ce postulat en avançant l'idée que les achats de tabac échappant à la fiscalité sont multidimensionnels dans leur intention et non pas uniquement motivés par des raisons économiques. Le rôle de caractéristiques socio-démographiques variées mérite donc d'être étudié.

On en conviendra, ces hypothèses de travail sont établies de façon quelque peu *ad hoc*. En effet, la littérature scientifique, les guides méthodologiques et avant tout peut-être, la disponibilité des données pour les renseigner, façonnent leur élaboration, comme les prochains points traitant des méthodologies à mettre en œuvre le montrent.

2.3- Méthodologies

Les méthodes d'estimation sont aujourd'hui balisées. Un guide méthodologique a été élaboré à la demande de la Commission européenne (Taylor et al., 2020). Aucune n'est exempte de limites. C'est pourquoi c'est bien la confrontation d'estimations issues de différentes méthodes qui peut conférer robustesse et intervalles de confiance crédibles. C'est pour cette raison que nous mobilisons deux méthodologies distinctes : l'évolution des ventes par département et le *Tax Gap*.

2.3.1- L'évolution des ventes par département

Une première méthodologie que nous mettons en œuvre est celle ayant permis les premières estimations des volumes de tabac échappant à la fiscalité nationale en France (Ben Lakhdar, 2005, 2008). Elle consiste dans un premier temps à mettre en relief les évolutions de ventes de tabac par département français sur une période de temps définie. Ce premier travail permet d'identifier le département (ou un groupe de départements) ayant connu les baisses de ventes ou de livraisons

de tabac les moins importantes. On pose ensuite l'hypothèse suivante : sans achats transfrontaliers de tabac, les ventes et livraisons de tous les départements auraient dû diminuer selon la même ampleur que l'évolution des ventes et livraisons de tabac du ou des départements ayant connu la baisse la plus faible sur la période considérée.⁷

En calquant ainsi la baisse du ou des départements « témoins » sur tous les autres et en comparant les résultats obtenus aux données réelles, on peut obtenir une image des volumes de tabac ayant échappé à la fiscalité sur la période considérée.

Alors que Ben Lakhdar (2005) appliquait cette méthode sur la période 1999-2004 et Ben Lakhdar, Lermennier et Vaillant (2011) sur la période 2004-2007, nous la mettons en œuvre sur une plus longue période et surtout plus récente, à savoir 2016-2023. Nous investiguons également les périodes des confinements liés à la crise du Covid-19. Les buralistes français ont en effet eu l'autorisation de rester ouverts, au contraire des frontières nationales. Ceci, couplé aux fortes interdictions de circulation des personnes, a dû avoir un effet de transfert des achats de tabac échappant à la fiscalité vers les achats réalisés chez les buralistes.

Comme le pointent Taylor et al. (2020), cette méthode n'est pas exempte de limites. Elle oblige à supposer, par exemple, si le département « témoin » est un département plutôt rural, que tous les autres départements français et leurs habitants auraient dû ou devraient se comporter de la même façon que lui. On comprend ainsi que l'on peut calquer des caractéristiques de départements sur d'autres n'ayant que peu de rapport entre eux. Malgré cela, cette méthode présente un avantage indéniable, celui de pouvoir être reconduite fréquemment. Au contraire des données de prévalence du tabagisme, les données de livraison de tabac sont mensuelles et permettent ainsi la reproductibilité des estimations aussi fréquemment qu'on le souhaite.

2.3.2- Le *Tax gap*

Le *Tax gap* cherche à estimer l'écart qu'il peut exister entre ce qui est effectivement collecté en recettes fiscales issues de la vente des produits du tabac et ce que les fumeurs déclarent consommer et donc acheter. L'intuition est simple : si les institutions de collecte fiscale affirment que 1000 euros ont été versés au titre des taxes et accises sur les produits du tabac une année *n*, mais que dans le même temps, les personnes fumeuses déclarent avoir consommé pour 1200, un écart de 200 entre ce qui est collecté et ce qui est affirmé être consommé existe. Une explication naturelle de cet écart est que ces personnes se sont procurées du tabac qui a échappé à la fiscalité nationale.⁸ Il peut s'agir, comme nous l'avons déjà dit, d'achats transfrontaliers (à l'occasion de voyages ou par des déplacements prévus à cet effet), d'achats effectués sur Internet, d'achats réalisés auprès de vendeurs à la sauvette...

Comment calculer cet écart ?

⁷ A titre d'illustration, dans Ben Lakhdar (2005), c'est le département des Côtes d'Armor qui avait connu la baisse la moins élevée de ses livraisons de tabac. La méthodologie a donc consisté à faire *comme si* tous les autres départements français avaient eu la même évolution de leurs livraisons de tabac que les Côtes d'Armor pour ainsi estimer la part du tabac ayant échappé à la fiscalité nationale.

⁸ On pourrait aussi émettre l'idée que les gens sur-déclarent les quantités de tabac qu'ils consomment. Il semble toutefois que dans les enquêtes, les personnes ont plus souvent tendance à sous-déclarer (inconsciemment) que sur-déclarer leur consommation de substances psychoactives.

Les livraisons de tabac sont des données administratives, connues de façon fiable grâce au quasi-monopole de distribution des produits du tabac par *Logista France* auprès du réseau des buralistes régis par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI). Le 1000 est donc obtenu de façon relativement immédiate et précise. Appelons le LT_t , soit les Livraisons de Tabac par type de tabac t .

Le 1200 ne peut pas être obtenu aussi directement. Il suppose de disposer d'une estimation de ce qui a été consommé par les personnes fumeuses. Nous utilisons pour cela leurs déclarations. Dit autrement, on interroge un échantillon représentatif de la population française et on demande aux répondants si :

a) ils ou elles fument ?

Si oui :

b) à quelle fréquence ?

c) quelle quantité ?

d) quel produit ?

Grâce à leurs réponses, on reconstitue les volumes qu'ils et elles ont consommé une année donnée en effectuant le calcul suivant :

$$VTC_t = \sum_{i=1}^n I_{a,s,t} \times F_{a,s,t} \times Q_{a,s,t}$$

où VTC_t sont les Volumes de Tabac Consommé par type de produit t (principalement cigarettes manufacturées et tabac coupe fine destiné à être roulé ou tubé), $I_{a,s,t}$ sont les individus fumeurs par âge, sexe et type de produit consommé, $F_{a,s,t}$ est la fréquence de consommation de ces individus lors des 12 derniers mois (consommation quotidienne, hebdomadaire, mensuelle) par âge et sexe et en fonction du type de produit et $Q_{a,s,t}$ sont les quantités déclarées être consommées lors d'un épisode habituel de consommation toujours par âge, sexe et type de produit (typiquement, combien fumez-vous de cigarettes par jour ?).

Évidemment, pour avoir un volume consommé nationalement, nous extrapolons ces estimations issues de données d'enquête (EROPP 2023 de l'OFDT, voir le point 3.1) à l'ensemble de la population nationale selon la formule suivante :

$$I_{a,s,t} = Prev_{a,s,t} \times POP_{a,s}$$

où $Prev_{a,s,t}$ sont les prévalences de fumeurs par âge, sexe et type de produit, et $POP_{a,s}$ est le nombre de personnes par âge et sexe. Il est à noter que ces données seront déclinées par département.

D'un côté, nous disposons des volumes de tabac distribués une année donnée en France et plus précisément dans les départements. De l'autre, nous arrivons à estimer ce que les Français déclarent avoir consommé cette même année. S'il existe un écart, c'est bien que ces derniers se sont procuré du tabac hors du réseau des buralistes français et le *Tax Gap* est égal à :

$$TAXGAP_t = VTC_t - LT_t$$

Nous cartographierons ces écarts en fonction des départements français pour établir là où les écarts sont les plus grands, en gardant à l'esprit quelques limites connues de ce type d'exercice (Ben Lakhdar, 2008). Les zones touristiques notamment présentent des chiffres qu'il faudra interpréter prudemment, du fait d'afflux massifs de personnes extérieures au territoire.

2.3.3- Quel profil individuel, quelle motivation ?

En complément des deux méthodes d'estimation, il semble utile de dresser un « profil statistique » des personnes se procurant leur tabac hors du réseau des buralistes. Nous nous appuierons pour cela sur deux sources. La première est le Baromètre de Santé Publique France qui, outre les questions portant sur la socio-démographie des répondants et leur comportement tabagique, inclut des items sur les façons dont l'individu se procure son tabac : achat dans le réseau des buralistes, à l'étranger ou d'une autre façon. Nous proposerons une modélisation économétrique, à savoir un modèle LOGIT, permettant d'identifier les facteurs associés au mode d'approvisionnement en tabac. Les résultats valideront ou invalideront l'importance du statut social des individus dans ce comportement d'évitement et d'évasion fiscaux, comme notre troisième hypothèse de travail l'a posé. La seconde source est une enquête *ad hoc* réalisée auprès d'un échantillon de convenance de TAFEurs, qui permettra de creuser les habitudes et motivations de ce groupe de consommateurs.

2.4- Que disent les travaux antérieurs français ?

Entre 1999 et 2004, les ventes de cigarettes ont chuté de 34 % en France, notamment à la suite des importantes hausses de taxes entreprises grâce au plan de lutte contre le cancer du président Chirac. Toutefois, cette baisse a été nettement plus marquée dans les zones frontalières que dans les autres. D'après les données de livraisons départementales de cigarettes fournies à l'époque par Altadis, les départements frontaliers ont connu une chute de 44 % des ventes contre 31 % dans les départements non frontaliers, le différentiel étant attribué à des achats transfrontaliers. La première élaboration de cette méthode comparative permettait d'estimer une part importante d'achats transfrontaliers, motivés par la différence de prix entre la France et ses pays voisins (Ben Lakhdar, 2005).

Ben Lakhdar (2008) affinait cette première analyse en simulant les ventes "normales" attendues sans achats transfrontaliers. Il estimait que 8 635 tonnes de tabac avaient été achetées hors du réseau des buralistes français en 2004, 9 934 tonnes en 2005 et 9 930 tonnes en 2006, soit entre 14 % et 17 % des ventes totales annuelles de tabac. Une autre estimation, basée sur les écarts entre ventes officielles et consommation déclarée (le *Tax Gap*), suggérait un volume non déclaré encore plus important, de 12 000 à 13 000 tonnes, soit 20 % des ventes légales pour l'année 2005.

Entre 2017 et 2022, toujours à partir des données de livraisons des produits du tabac, l'OFDT constatait à nouveau une baisse plus prononcée dans les départements frontaliers (-33,2 %) que dans les autres (-24,6 %), confirmant la persistance des achats transfrontaliers (Douchet et al., 2024). Ces estimations convergeaient alors pour affirmer que les achats frontaliers constituent une composante importante du marché du tabac en France.

Les confinements liés au COVID-19 ont permis une estimation inédite des achats de tabac échappant à la fiscalité française. La fermeture des frontières au printemps 2020 a provoqué une hausse des ventes de tabac de 9,5 % à l'échelle nationale, et jusqu'à 21,9 % dans les départements frontaliers (Hillion et Monchâtre, 2024). Ce surplus, quelque peu surprenant dans un contexte de baisse tendancielle des ventes, reflétait à n'en pas douter une partie des achats habituellement réalisés à l'étranger. En extrapolant ces données, l'Insee (2024) estimait qu'en l'absence d'achats transfrontaliers, les ventes officielles auraient été supérieures de 13,5 %. L'augmentation était particulièrement marquée pour le tabac à rouler, avec une croissance de 26,7 % des livraisons au premier semestre 2020 dans les départements frontaliers, contre uniquement 0,8 % pour les cigarettes manufacturées (Douchet, 2021). Ces estimations, profitant d'une expérience naturelle, confirmaient que le différentiel de prix avec les pays voisins alimente les achats hors réseau des buralistes.

Un autre indicateur disponible repose sur les déclarations des Français quant au lieu d'achat de leur tabac. Ainsi, selon les résultats du Baromètre de Santé publique France, les lieux d'achat du tabac en France ont peu évolué entre 2014 et 2021 (Andler et al, 2019 ; Andler et al., 2022). En 2021, près de 80 % des fumeurs déclaraient avoir acheté leur dernier paquet de tabac chez un buraliste. Les achats dans un pays limitrophe représentaient 15 %, avec une prédominance pour l'Espagne, la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne. Les achats en duty-free (1,7 %), dans un pays non limitrophe (0,6 %) ou dans la rue (0,8 %) restaient marginaux.

Les achats transfrontaliers sont plus fréquents chez les jeunes adultes (18,1 % des 18-29 ans) et chez les habitants de communes proches des frontières ou de taille intermédiaire. En revanche, le niveau de revenu, le diplôme ou la situation professionnelle influencent peu le lieu d'achat. Chez les mineurs, l'enquête ESCAPAD 2022 révèle que 76,9 % des fumeurs de 17 ans ont acheté eux-mêmes des cigarettes dans un bureau de tabac, malgré l'interdiction légale (Douchet et al., 2024).

Cette stabilité globale des lieux d'approvisionnement contraste avec les alertes sur le développement de marchés parallèles émises par les travaux financés par l'industrie du tabac. Ainsi, la dernière étude du cabinet EY Parthenon (2024) réalisée à la demande de Philip Morris France et Japan Tobacco International France fait état qu'un tiers des consommateurs n'ont pas acheté leur tabac chez un buraliste lors des 12 derniers mois et ainsi, qu'au contraire des résultats du Baromètre santé, seuls 67 % des fumeurs d'un panel de 2000 répondants adultes constitué par l'Ifop affirmaient se procurer leur tabac dans le réseau des buralistes. Dit autrement, entre les résultats d'une enquête nationale ayant reçu le label d'intérêt général et de qualité statistique à caractère obligatoire délivré par le Comité du label de la statistique publique⁹, représentative de la population française¹⁰ et d'un panel de fumeurs constitué sur financement de l'industrie, une différence de 10 points de pourcentage sur les sources d'approvisionnement est constatée. Il en est de même de l'estimation du marché « parallèle ». EY Parthenon (2024) l'estime à environ 38 % de la consommation des produits du tabac. Une autre enquête, également financée par l'industrie du tabac (KPMG, 2024), l'évalue quant à elle à plus de 43 % alors que tous les résultats des travaux

⁹ Ce label, conforme aux dispositions de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, souligne l'importance de cette enquête pour la statistique publique française.

¹⁰ L'enquête repose sur des échantillons représentatifs de la population, sélectionnés aléatoirement, et les données sont collectées via des entretiens téléphoniques assistés par ordinateur. Depuis 2024, une nouvelle méthodologie multimode (Internet, téléphone, papier) a été adoptée.

institutionnels et scientifiques cités préalablement ne dépassaient pas 20 %. En plus de ces larges différences, les travaux financés par l'industrie du tabac montrent systématiquement une part de la contrebande illégale de tabac très importante alors qu'elle n'apparaît que marginale dans les travaux financés publiquement.

3- Résultats

3.1- Sources des données

Les données nécessaires et mobilisées dans cette recherche sont quantitatives. Les données de livraisons de produits du tabac proviennent de Logista France et nous ont été fournies par la DGDDI. Les données d'enquêtes réalisées en population générale sont issues du Baromètre de Santé Publique France et de EROPP (Enquête sur les Représentations, Opinions et Perceptions sur les Psychotropes) 2023 de l'OFDT. Finalement, une enquête auprès d'un échantillon de convenance de fumeurs ayant acheté du tabac au moins une fois hors du réseau des buralistes au cours des 12 derniers mois a été réalisée par la société CSA à notre demande et à celle de la MILDECA.

3.1.1- Les données de livraison des produits du tabac

L'entreprise Logista France a le quasi-monopole de la distribution des produits du tabac en France. Elle fournit ses données de livraisons en gramme de tabac (cigarettes manufacturées et tabac coupe fine destiné à être roulé) à la DGDDI, mensuellement. Elle fournit également ces mêmes données de livraisons en valeur (en euros). Alors que ces données sont disponibles sur le site de la DGDDI annuellement, cette dernière administration nous les a fournies mensuellement. Nous disposons alors des livraisons des produits du tabac en volume et valeur de janvier 2016 à décembre 2023.

Il est à noter que la base de données présente une anomalie statistique que nous avons corrigée : les livraisons effectuées pour le mois de décembre 2016 pour le département de la Creuse étaient anormalement élevées ; nous les avons lissées pour rétablir une certaine cohérence statistique. Également, les livraisons distinguant Corse du Sud et Corse du Nord ne débutent qu'en janvier 2017. Pour ne pas se passer des données de l'année 2016, nous avons divisé en deux les données de livraisons assignées à la Corse pour les attribuer aux deux départements corses de janvier à décembre 2016.

3.1.2- Les données issues d'enquêtes représentatives de la population générale questionnant les usages de tabac

Nous avons mobilisé avec le soutien de l'OFDT l'enquête EROPP 2023. A l'instar des précédentes enquêtes de ce type, la nouvelle version d'EROPP est réalisée par téléphone. Si les premiers volets de l'enquête interrogeaient un échantillon représentatif de 2 000 à 3 000 individus, l'échantillon d'EROPP 2023 compte 15 000 adultes francophones âgés de 18 à 75 ans. La méthode d'enquête repose sur une génération aléatoire de numéros de téléphone fixe et mobile et les participants sont sélectionnés *via* un sondage aléatoire à deux degrés sur ligne fixe (sélection aléatoire d'un individu éligible par ménage) et une interrogation de la personne qui décroche sur mobile (voir www.ofdt.fr).

L'enquête EROPP 2023 nous permet d'estimer le *Tax Gap* en ce qu'elle permet l'évaluation des quantités consommées de tabac selon les déclarations des français pour l'année 2023. Déclarations que nous comparerons aux livraisons effectivement réalisées cette même année dans les différents départements français.

Le Baromètre de Santé Publique France de 2021 nous a été mis à disposition. La méthode d'enquête du Baromètre repose également sur une génération aléatoire de numéros de téléphone fixe et mobile. L'enquête de 2021 a réuni 24 514 personnes âgées de 18 à 85 ans résidant en France métropolitaine et parlant le français qui ont répondu à l'intégralité du questionnaire. Le Baromètre sera mobilisé pour dresser un portrait statistique de l'acheteur de tabac échappant à la fiscalité.

3.1.3- Un échantillon de convenance de TAFEURS

Un panel de convenance¹¹ de fumeurs français ayant, au moins une fois au cours des 12 derniers mois, acheté du tabac échappant à la fiscalité nationale, a été constitué par la société CSA à notre demande et celle de la MILDECA. Composé d'un peu plus de 300 individus, le questionnaire soumis en ligne contient des questions portant par exemple sur la fréquence des achats, le type de tabac, les sources des achats de TAFE, les montants d'argent consacrés mais également des questions concernant les attitudes et perceptions des individus vis-à-vis de la contrebande de tabac comme préconisé par Adkison et al. (2015).

3.1.4- Autres données

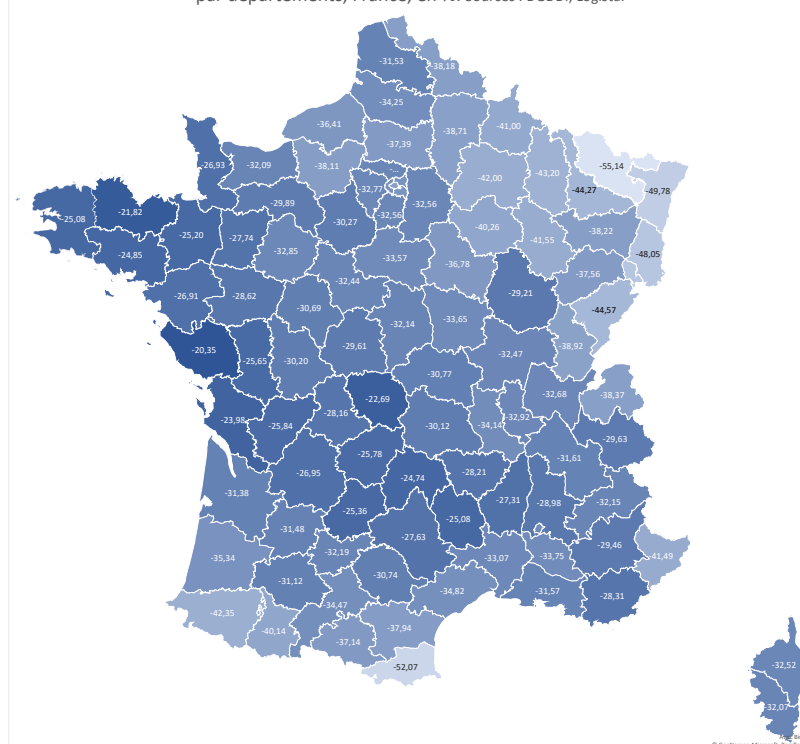
Les données de population par âge et sexe dans les départements français pour l'année 2023 ont été utilisées. Elles sont disponibles sur le site de l'INSEE.

3.2- Évolution des livraisons départementales de tabac 2016-2023

Comme la carte 1 ci-dessous l'illustre clairement sur la période 2016-2023, il y a une évolution différenciée des livraisons de tabac aux buralistes selon que les départements soient frontaliers ou non.

¹¹ Le sondeur sélectionné via le marché SIG-SPM « populations spécifiques » n'étant pas en capacité technique de proposer un échantillon de fumeurs plus élevé et représentatif des fumeurs français.

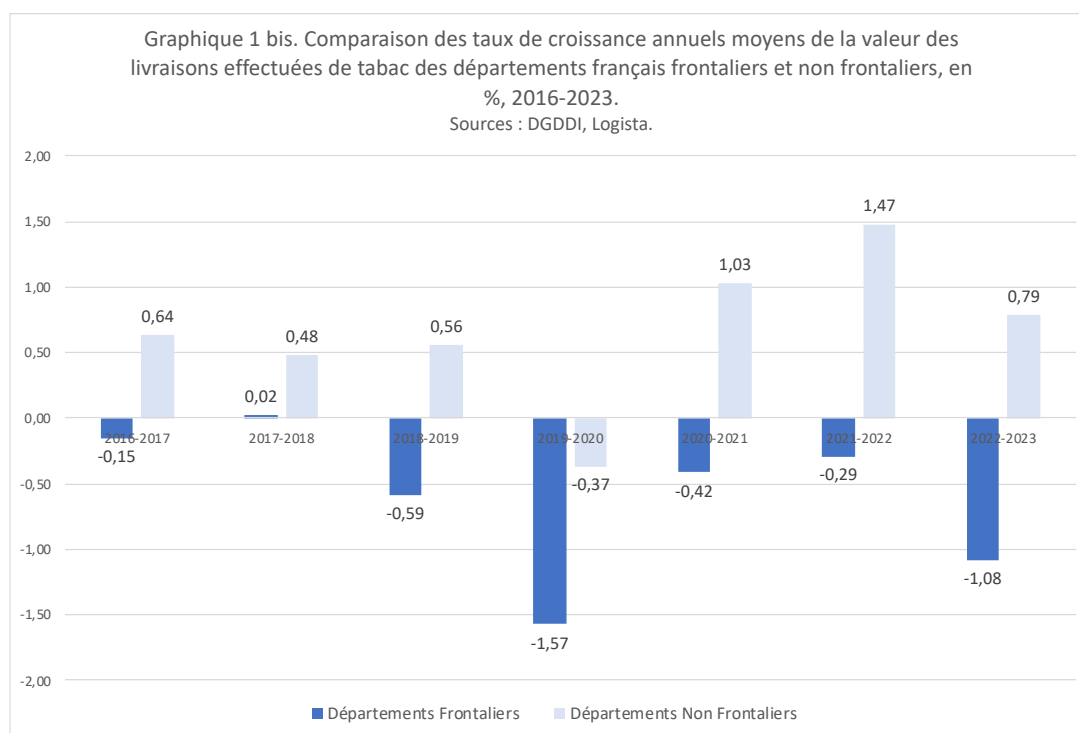
Carte 1. Evolution des livraisons effectuées des produits du tabac entre 2016 et 2023, par départements, France, en %. Sources : DGDDI, Logista.



Des départements comme la Moselle, les Pyrénées-Atlantiques, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et le Territoire de Belfort présentent des baisses de livraisons supérieures à 45 % entre 2016 et 2023. Dans le même temps, la Vendée, les Côtes-d'Armor, la Creuse, la Charente-Maritime, le Cantal ou encore le Morbihan ne voient leurs livraisons de tabac diminuer que de moins de 25 %.

Ces différences sont encore plus flagrantes lorsque l'on s'intéresse à l'évolution des livraisons en valeur comme la carte 1 bis le montre. Ici, alors que la valeur des livraisons connaît une évolution défavorable sur la période avec une baisse de plus de 13 % pour chacun des départements frontaliers cités préalablement (Moselle, Pyrénées-Atlantiques, Bas-Rhin, Haut-Rhin et Territoire de Belfort), l'évolution de ce même indicateur est clairement positive pour des départements non frontaliers comme la Vendée, les Côtes-d'Armor, la Creuse, la Charente-Maritime, le Finistère ou encore le Morbihan, avec des pourcentages d'évolution en valeur dépassant les 27 %.

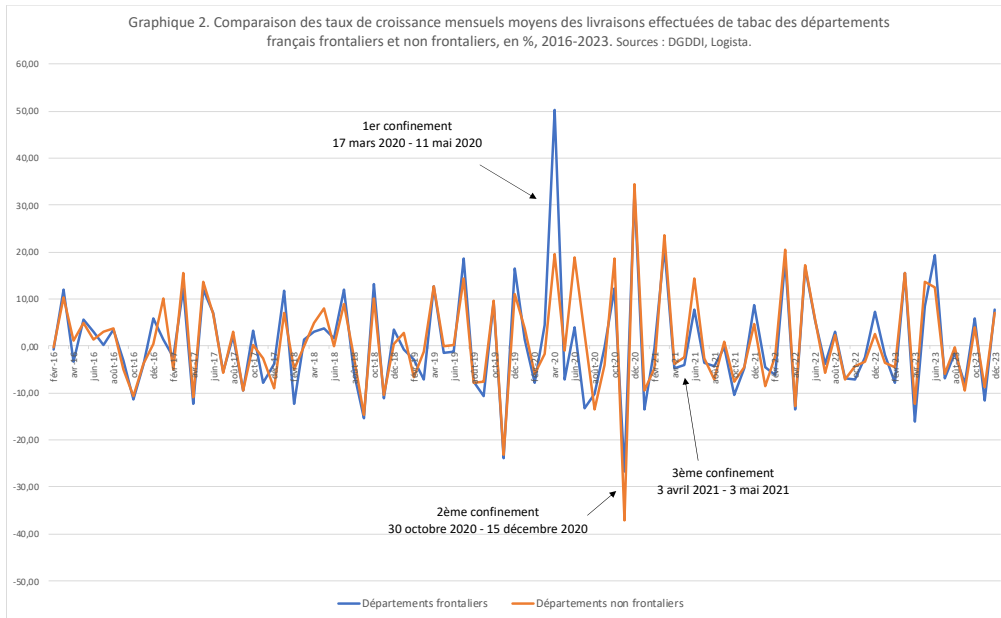
Si l'on considère ces mêmes évolutions, mais en valeur cette fois, comme le graphique 1 bis nous y invite, on constate que les diminutions successives plus marquées des livraisons de tabac dans les départements frontaliers par comparaison aux départements non frontaliers se traduisent par des taux de croissance en valeur clairement différenciés : négatifs ou quasi-nuls pour les premiers, positifs (malgré une légère évolution négative en 2020) pour les seconds. Les augmentations de prix TTC du tabac en France sur la période considérée compensent en valeur les diminutions des quantités livrées dans les départements non frontaliers mais pas dans les frontaliers.



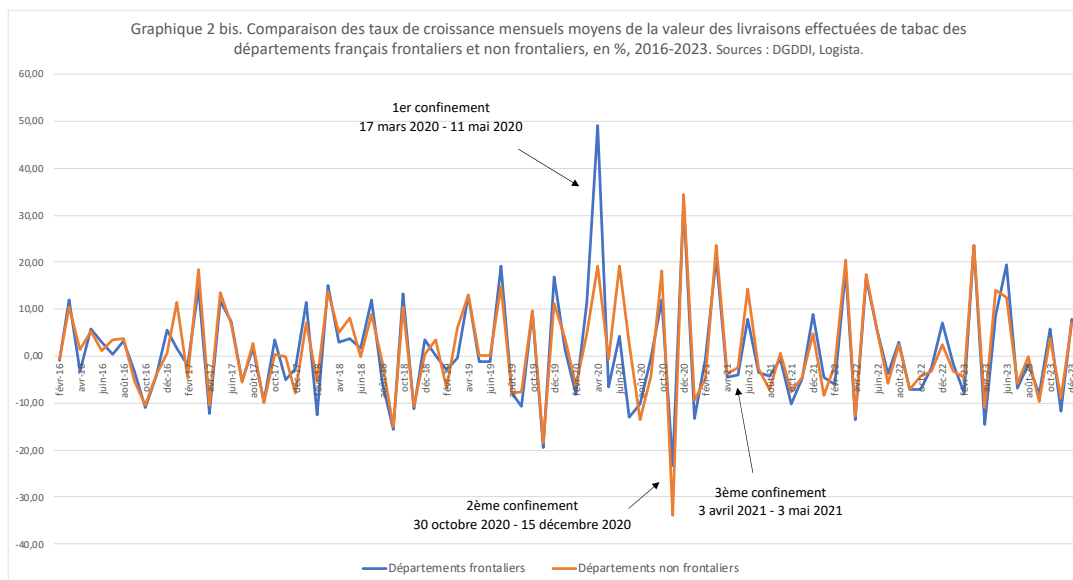
En somme, les cartes et graphiques 1 et 1 bis confirment que la géographie influence les comportements d'achat en matière de tabac : le prix du tabac étant moins élevé dans les pays limitrophes à la France, les livraisons de tabac dans les zones proches des frontières nationales accusent une décroissance beaucoup plus marquée qu'ailleurs dans un contexte de baisse générale des livraisons. Cet effet frontière s'est indubitablement confirmé lors de la crise du Covid-19 et du premier confinement comme certains travaux l'ont déjà prouvé (Douchet, 2021 ; Hillion et Monchâtre, 2024) et comme le montre l'encadré n° 1.

Encadré 1. Évolution des livraisons de tabac aux buralistes : un focus sur l'impact du premier confinement lors du COVID-19

Les graphiques 2 et 2 bis mettent en lumière l'évolution des livraisons de tabac aux buralistes en France, respectivement en volume et valeur, tout en soulignant l'impact marqué du premier confinement lié à la crise du Covid-19. Avant la pandémie, les livraisons suivaient une trajectoire stable, avec des fluctuations saisonnières quasi-similaires dans les départements frontaliers et non frontaliers. Cependant, l'instauration du premier confinement en mars 2020 a profondément perturbé ce marché.



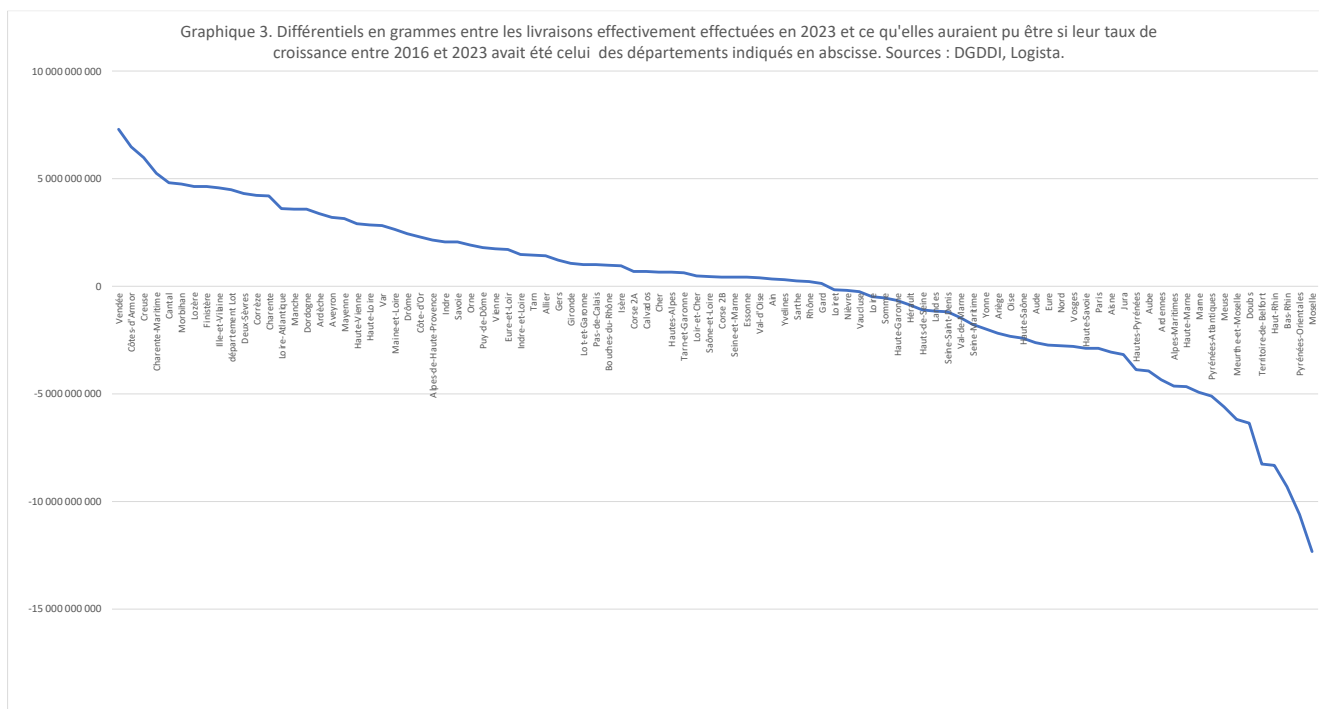
Durant cette période de restrictions de mobilité et de fermeture partielle des frontières, les livraisons en volume ont augmenté de manière significative dans les départements frontaliers laissant à penser à un retour forcé des consommateurs dans les débits de tabac locaux du fait des restrictions mentionnées. Que ce soit en volume ou en valeur, les livraisons ont ainsi augmenté comparativement aux départements non frontaliers de plus de 30 points de pourcentage durant le 1^{er} confinement.

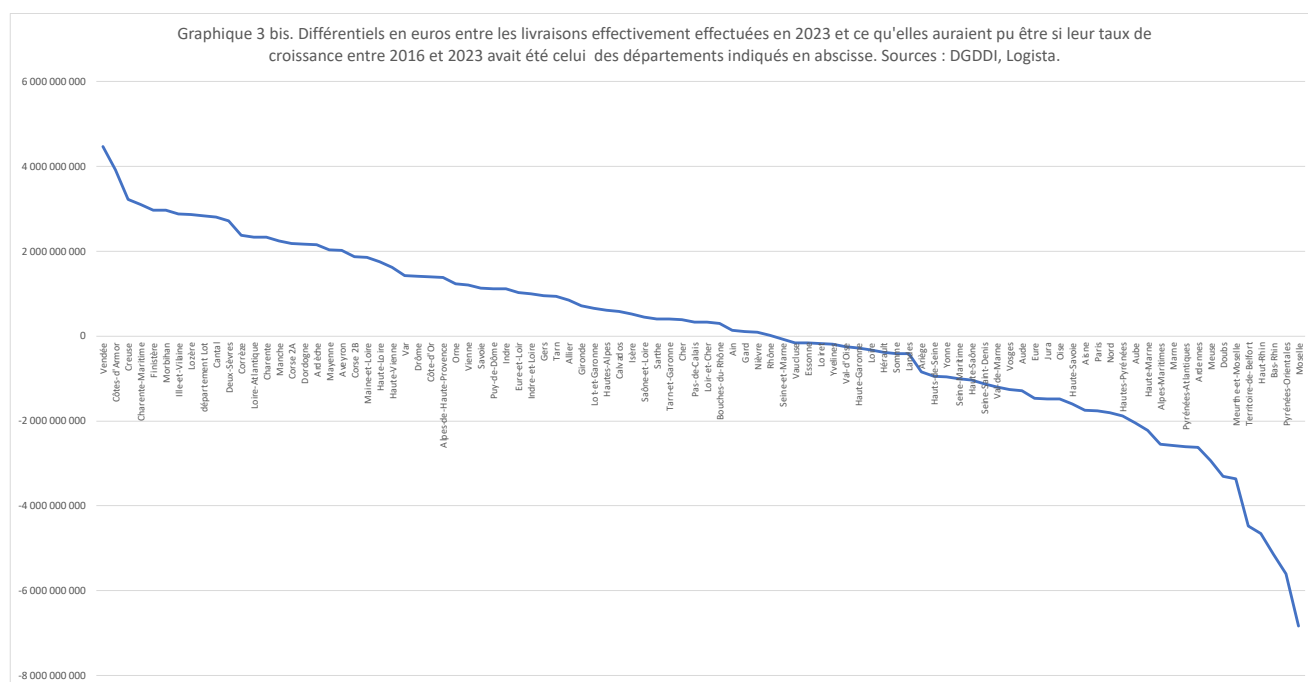


Si la géographie – et plus spécifiquement la proximité d'une frontière – influence les possibilités pour les personnes fumeuses de se procurer du TAFE, il est possible de poser l'hypothèse que ces

mêmes possibilités sont réduites, voire absentes, des départements non frontaliers ayant connu les baisses de livraisons de tabac les moins importantes.

A partir de cette hypothèse, il est possible de réaliser quelques simulations de ce qu'auraient pu être les livraisons de tabac dans les différents départements français s'ils étaient situés ailleurs qu'ils ne le sont. Ainsi, les graphiques 3 et 3 bis montrent les estimations de ce qu'auraient pu être en 2023 les livraisons de tabac de l'ensemble des départements français si leur taux de croissance entre 2016 et 2023 avait été celui des départements indiqués en abscisse, que ce soit en volume (graphique 3) ou en valeur (graphique 3 bis).





Le tableau 1 décrit les résultats des mêmes simulations si l'on retient non pas les taux de croissance sur la période entière 2016-2023 mais les taux de croissance annuelle du et des départements ayant connu les évolutions les moins défavorables des livraisons de tabac en volume et en valeur.

Tableau 1. Simulations de ce qu'auraient pu être les livraisons effectuées de tabac et le gain fiscal supplémentaire si leur taux de croissance annuel avait été celui :

		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
De la Vendée									
En gr	Simulé	56 477 409 038	55 703 254 806	54 474 673 328	53 234 746 654	50 905 797 271	48 955 953 880	46 252 636 500	43 076 731 173
	Réalisé	56 477 409 038	55 293 430 691	50 457 690 717	46 961 569 345	46 674 525 334	43 849 149 336	40 902 562 041	37 673 920 903
	Différentiel	0	409 824 115	4 016 982 611	6 273 177 309	4 231 271 937	5 106 804 544	5 350 074 459	5 402 810 270
En €	Recette fiscale	0	135 241 958	1 526 453 392	3 017 398 286	2 005 622 898	2 548 295 467	2 669 687 155	2 895 906 305
Du taux moyen des 5 départements ayant eu les taux de croissance les plus élevés*									
En gr	Simulé	56 477 409 038	55 916 917 322	54 625 835 175	53 225 391 893	51 275 299 109	49 645 461 806	47 750 352 464	44 896 630 358
	Réalisé	56 477 409 038	55 293 430 691	50 457 690 717	46 961 569 345	46 674 525 334	43 849 149 336	40 902 562 041	37 673 920 903
	Différentiel	0	623 486 631	4 168 144 458	6 263 822 548	4 600 773 775	5 796 312 470	6 847 790 423	7 222 709 455
En €	Recette fiscale	0	205 750 588	1 583 894 894	3 012 898 645	2 180 766 769	2 892 359 922	3 417 047 421	3 871 372 268
Du taux moyen des 10 départements ayant eu les taux de croissance les plus élevés**									
En gr	Simulé	56 477 409 038	55 791 343 304	54 721 096 629	53 519 917 614	51 388 013 672	49 449 264 324	47 284 780 822	44 359 915 525
	Réalisé	56 477 409 038	55 293 430 691	50 457 690 717	46 961 569 345	46 674 525 334	43 849 149 336	40 902 562 041	37 673 920 903
	Différentiel	0	497 912 613	4 263 405 912	6 558 348 269	4 713 488 338	5 600 114 988	6 382 218 781	6 685 994 622
En €	Recette fiscale	0	164 311 162	1 620 094 246	3 154 565 517	2 234 193 472	2 794 457 379	3 184 727 172	3 583 693 117
De la Corse***									
En gr	Simulé	56 477 409 038	52 979 124 638	49 684 574 008	48 264 150 369	45 517 973 144	43 325 640 200	40 877 270 951	37 683 663 239
	Réalisé	56 477 409 038	55 293 430 691	50 457 690 717	46 961 569 345	46 674 525 334	43 849 149 336	40 902 562 041	37 673 920 903
	Différentiel	0	-2 314 306 053	-773 116 709	1 302 581 024	-1 156 552 190	-523 509 136	-25 291 090	9 742 336
En €	Recette fiscale	0	-763 720 998	-293 784 350	626 541 473	-548 205 738	-261 231 059	-12 620 254	5 221 892

Sources : DGDDI, Logista. Calcul des auteurs.

* En plus de la Vendée, s'ajoutent les Côtes d'Armor, la Creuse, la Charente Maritime et le Cantal.

** En plus des 5 premiers s'ajoutent le Morbihan, la Lozère, le Finistère, le Lot et le Lot.

*** Dont le taux de croissance entre 2016 et 2023 est très proche de la médiane et de la moyenne du taux de croissance de l'ensemble des départements.

Ainsi, si les livraisons de tabac à l'échelle nationale avaient été les mêmes en volume que celles de la Vendée entre 2018 et 2023, elles auraient été supérieures de 4 000 à 6 300 tonnes pour une moyenne d'environ 4 000 à 5 000 tonnes, soit plus de 11 % des quantités totales estimées. Si elles avaient suivi la tendance du taux moyen des 5 départements ayant connu les taux de croissance les plus élevés, elles auraient été supérieures de 4 000 à 7 000 tonnes, soit plus de 16 % des

quantités totales estimées. Ces estimations de quantités de tabac non livrées représentent en fonction des années des pertes comprises entre 1,5 et 3,9 milliards d'euros.

Toujours dans le tableau 1, on constate que lorsqu'on mobilise le taux moyen des 10 départements ayant connu les taux de croissance les plus élevés, la tendance se retourne quelque peu, laissant à penser qu'avec la prise en considération des 5 départements précédents, un maximum de ce qu'auraient pu être en volume et en valeur les livraisons de tabac a été atteint. De la même façon, lorsque l'on considère la Corse comme étalon, ce département connaissant des taux de croissance des livraisons de tabac proches de la moyenne et de la médiane des autres départements, les simulations sont non significativement différentes.

Au final, cette méthode d'estimation montre clairement l'importance des achats transfrontaliers de tabac. Elle permet également d'estimer le montant du TAFE annuel depuis 2018 entre 11 et 16 % des quantités totales de tabac potentiellement consommées par les résidents français en fonction des années considérées, représentant une perte d'une valeur comprise en 1,5 et 3,9 milliards d'euros annuellement, en fonction de l'année considérée.

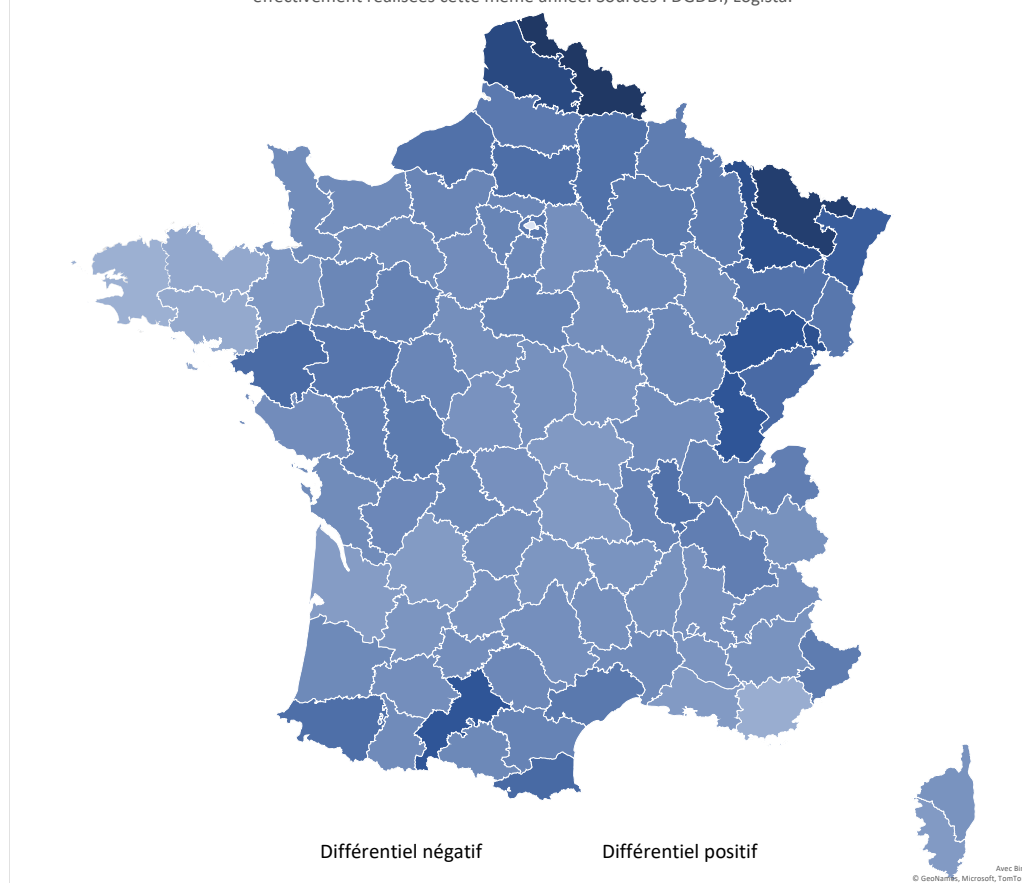
3.3- Évaluation du *Tax Gap*

Pour rappel, nous estimons le *Tax Gap* comme la différence entre les quantités consommées de tabac par les résidents français reconstruites par départements en fonction de leur déclaration de consommation obtenue dans l'enquête EROPP 2023 (ou dit autrement, les livraisons de tabac que le département aurait dû connaître), et les livraisons de tabac effectivement réalisées dans les départements français cette même année. Lorsque ce différentiel est positif, il signifie que les Français fumeurs ont consommé plus que ce qui a été livré comme produits du tabac dans leur département. Lorsqu'il est négatif, il peut être signe de sous-déclarations de consommation ou lié aux caractéristiques de certains départements, que nous discuterons plus loin.

3.3.1- Tax Gaps départementaux

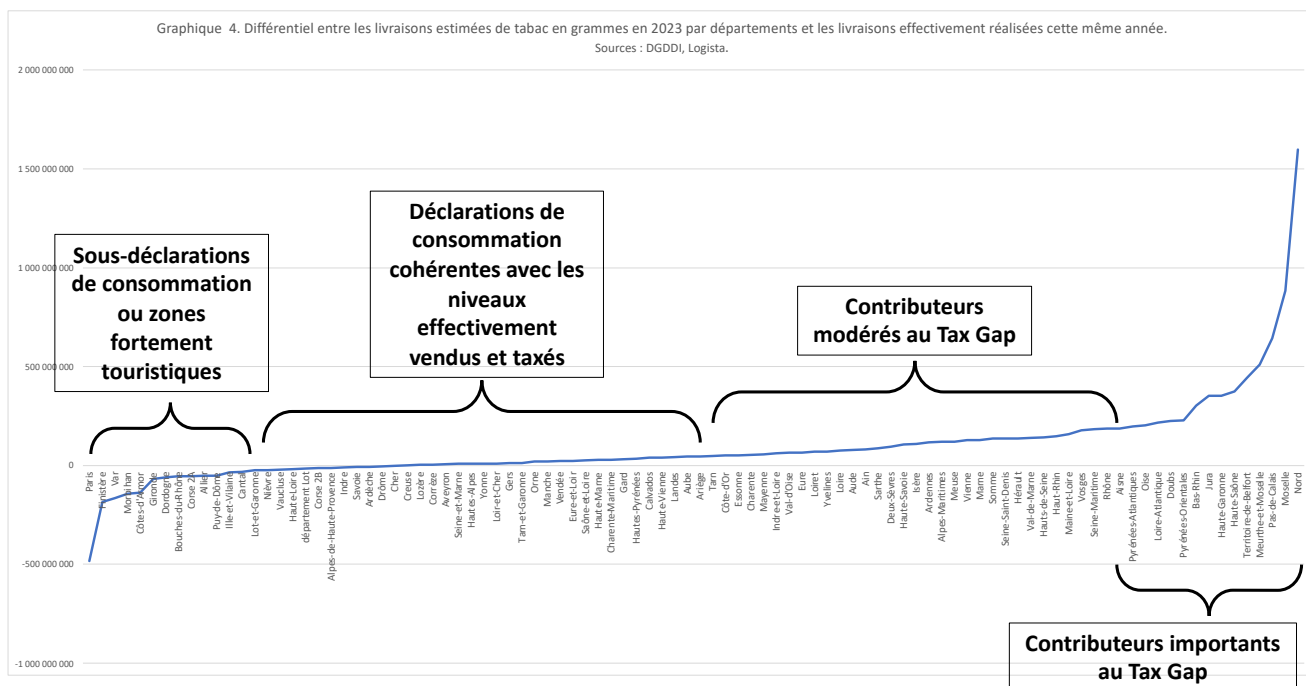
La carte 2 montre ces différentiels pour les départements français.

Carte 2. Différentiel entre les quantités estimées de livraisons en 2023 par départements et les livraisons effectivement réalisées cette même année. Sources : DGDDI, Logista.



Il ressort que les livraisons de tabac qu'il aurait fallu avoir pour assouvir la consommation de tabac des Français vivant dans les départements du nord de la France, de l'est et du sud-ouest, auraient dû être nettement supérieures à ce qu'elles ont été en réalité. Plus précisément, et comme le graphique 4 le montre, les 10 départements les plus gros contributeurs au *Tax Gap* sont le Nord, la Moselle, le Pas-de-Calais, la Meurthe-et-Moselle, le Territoire-de-Belfort¹², la Haute-Saône, la Haute-Garonne, le Jura, le Bas-Rhin et les Pyrénées-Orientales. Ces départements contribuent à hauteur de 61,1 % du *Tax Gap* total que cette approche départementale évalue à hauteur de 8 932 tonnes de tabac, soit 19,2 % du total consommé, représentant une perte fiscale de 4,8 milliards d'euros.

¹² Ces 5 premiers départements contribuant à hauteur de 45,7 % du *Tax Gap* total.



On identifie également dans le graphique 4 des départements dont le *Tax Gap* est négatif, Paris étant de loin le département dont le différentiel est le plus important, suivi du Finistère et du Var. Autant pour Paris et le Var, on pourrait attribuer ce différentiel négatif au fait que ce sont des zones touristiques extrêmement denses et on pourrait donc attribuer cette sur-livraison de tabac aux achats réalisés par les touristes fumeurs, autant pour le Finistère on pourrait penser à une sous-déclaration des répondants, même si la Bretagne est indubitablement une zone également touristique.

3.3.2- Tax Gap national

Les données provenant de l'enquête EROPP 2023 ne sont pas assez étoffées pour réaliser des intervalles de confiance sur les déclarations de nombre de cigarettes consommées par les répondants au niveau régional et, a fortiori, encore moins au niveau départemental. Il est par contre possible de calculer cet intervalle de confiance au niveau national du fait d'une puissance statistique plus importante, rendant de ce fait les estimations plus robustes.

En estimant alors à l'échelon national, les volumes consommés de tabac déclarés par les résidents français en 2023 et les comparant aux livraisons des produits du tabac effectivement réalisés cette même année, nous obtenons un volume de TAFE en 2023 de 8 081 tonnes compris entre 5 267 et 10 895 tonnes, soit 17,7 % des quantités consommées en moyenne [12,3-22,4], soit encore une perte fiscale de 4,3 milliards d'euros en moyenne [2,8-5,8].¹³

Si on considère les 37 674 tonnes de tabac consommées et taxées en France en 2023 et qu'on les additionne à notre estimation nationale du TAFE de 8 081 tonnes, on obtient 45 755 tonnes de tabac. Si nous reprenons les déclarations de sources d'approvisionnement des répondants du Baromètre 2021 et supposons qu'elles sont stables en 2023, on pourrait dire que :

¹³ L'estimation nationale du volume de TAFE et son intervalle de confiance sont en quasi-similaire aux précédentes estimations réalisées, laissant à penser à sa relative stabilité depuis une vingtaine d'années.

- Les achats chez les buralistes représentent **36 237 tonnes** [34 009 – 38 467] puisque 79,2 % des Français déclarent acheter son tabac chez un buraliste.
- Les achats transfrontaliers sont de l'ordre de **6 863 tonnes** [6 441 – 7 285] puisque 15 % déclarent l'acheter dans un pays limitrophe.
- Les achats à l'étranger hors pays transfrontaliers sont de l'ordre de **275 tonnes** [258 - 291] puisque 0,6 % des Français déclarent l'acheter dans un autre pays.
- Les achats en duty-free sont de l'ordre de **777 tonnes** [723 - 826] puisque 1,7 % des Français déclarent l'acheter en duty-free.
- Les achats de rue sont de l'ordre de **366 tonnes** [344 – 389] puisque 0,8 % des Français déclarent l'acheter dans la rue.
- Et que les achats « autres » se répartissent :
 - 1 190 tonnes [1 116 – 1 263] relatif aux 2,6 % des Français qui ne se prononcent pas ;
 - 45,8 tonnes [42,9- 46,6] relatif à 0,1 % de marge du fait des arrondis.

Si nous supposons que les 366 tonnes de tabac achetées dans la rue ne sont que des cigarettes manufacturées et que nous considérons qu'une cigarette contient 0,8 gramme, nous obtenons 457,5 millions de cigarettes, soit 22,8 millions de paquets de 20 cigarettes. En admettant que le prix de détail du paquet de 20 cigarettes de rue est compris entre 5 et 8 euros (Biaggi et al., 2025), nous aboutissons à une valeur marchande de la vente de détail de cigarettes de rue de 151 millions d'euros [107–194,5]. Si nous considérons que les 2,6 % des personnes qui ne se prononcent pas le font car elles achètent leur tabac dans la rue, cette dernière valeur marchande estimée pourrait atteindre un maximum de 641,1 millions d'euros [456,2–826].

Avant de discuter plus avant ces résultats d'estimation, essayons de dresser un profil statistique des acheteurs de TABac échappant à la Fiscalité nationale, ou autrement appelés les TAFEurs.

3.4- Qui sont les TAFEurs ?

Pour répondre à cette question, nous avons mobilisé deux sources d'enquêtes : d'une part le Baromètre de Santé Publique France 2021, d'autre part, une enquête réalisée à notre demande et celle de la MILDECA par la société CSA qui a réuni un échantillon de TAFEurs.

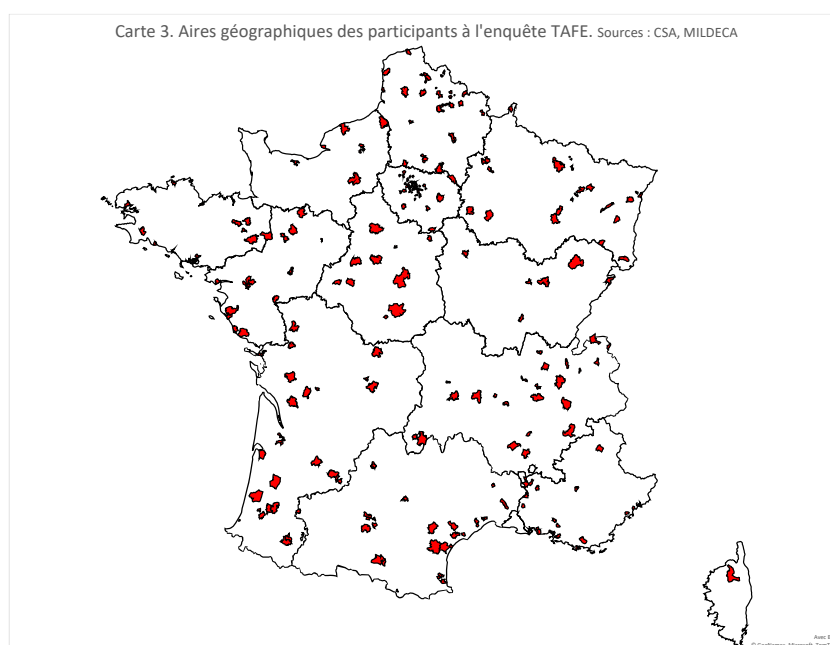
Nous l'avons déjà souligné, les caractéristiques socio-démographiques des TAFEurs ont déjà été investiguées à partir du Baromètre 2021. Il ressortait que les achats transfrontaliers étaient plus fréquents chez les jeunes adultes (18,1 % des 18-29 ans) et chez les habitants de communes proches des frontières ou de taille intermédiaire. En revanche, le niveau de revenu, le diplôme ou la situation professionnelle influençaient peu le lieu d'achat. Nous avons repris les données de cette enquête et avec une modélisation économétrique, à savoir un Logit, différente de ce qui avait déjà été entrepris, nous avons poursuivi l'investigation.

Les résultats précédents se confirment. Nous obtenons que la probabilité pour les fumeurs d'être TAFEurs sont plus importantes lorsqu'ils sont jeunes, en couple sans enfant, vivant à Paris ou dans un département frontalier et qu'ils et elles ont une consommation importante de tabac. Le niveau de revenu, le niveau de diplôme ainsi que la situation professionnelle n'influencent pas cette probabilité. Lorsqu'on exclut les individus vivant dans les départements frontaliers de l'analyse,

ou dit autrement, lorsqu'on se focalise sur le TAFE hors achats transfrontaliers, les résultats ne sont que peu modifiés. Les TAFEurs hors achats transfrontaliers sont plus enclins à être jeunes, vivre seuls ou en couple sans enfant, être plutôt inactifs, vivre à Paris et être considérés comme gros fumeurs. Ils ne diffèrent pas significativement des autres fumeurs par leur niveau de revenu ou de diplôme.

Afin d'affiner ces premiers éléments d'élaboration d'un profil statistique des TAFEurs, nous avons construit avec l'aide de la société CSA et sur la base de la littérature (Stead et al., 2013 ; Adkison et al., 2015) un questionnaire que nous avons fait soumettre à un échantillon de convenance de 303 TAFEurs résidant en France.

Comme le montre la carte 3 ci-après, la répartition géographique des répondants est sensiblement équilibrée.



La composition de ce panel est décrite dans le tableau 2. On y trouve autant d'hommes que de femmes, toutes classes d'âge mais avec une surreprésentation des 35-49 ans. Une part importante des répondants déclare appartenir à une CSP supérieure et a un revenu élevé (38 % affirment avoir un revenu mensuel supérieur à 3 300 euros). Nous sommes donc ici en présence d'un échantillon de répondants faisant plutôt partie des classes supérieures françaises.

Tableau 2. Caractéristiques socio-démographique du panel de convenance de 303 TAFEurs.

	N	%
Genre		
Homme	147	49
Femme	156	51
Age		
18-24 ans	42	14
25-34 ans	52	17
35-49 ans	102	34
50-64 ans	71	23
65 ans et plus	36	12
CSP		
CSP+	121	40
CSP-	93	31
Retraités +	17	6
Retraités -	34	11
Elevés ou étudiants	15	5
Autres inactifs	23	8
Revenu		
Moins de 1751 euros	64	21
De 1751 à 2400 euros	59	19
De 2401 à 3300 euros	57	19
Plus de 3300 euros	115	38
NSP	8	3

Sources : CSA, MILDECA

Malgré cette surreprésentation de CSP +, il s'agit bien d'individus ayant concédé un achat de TAFE dans les 12 mois précédant l'enquête, puisque c'était la condition d'inclusion dans l'enquête. Ils fument généralement moins ou un paquet de 20 cigarettes par jour. Seuls 14 % disent fumer plus de 20 cigarettes par jour. Ils et elles fument leur première cigarette moins de 30 minutes avant le réveil. Les répondants présentent donc les caractéristiques d'une dépendance modérée à forte à la nicotine.

Ils sont 62 % à avoir acheté du TAFE au cours des 30 derniers jours. Parmi ceux-ci, 19 % disent l'avoir fait plusieurs fois. Lorsqu'on leur demande où ils ont réalisé cet achat, il ressort le plus souvent que ce sont des achats réalisés à l'étranger (dans des pays limitrophes à la France majoritairement) même si les achats hors pays limitrophes et en Duty-Free apparaissent plutôt fréquents (voir tableau 3).

Tableau 3. Sources d'approvisionnement en TAFE (plusieurs réponses possibles)

	N	%
A l'étranger, dans des pays limitrophes à la France	134	44
A l'étranger, dans des pays non-limitrophes à la France	62	20
En Duty-Free (aéroports et ports)	103	34
Dans un bar ou un restaurant (hors bar-tabac)	87	29
Auprès de votre entourage (famille, amis, connaissances)	59	19
Dans des épiceries de quartier	54	18
Sur des sites Internet ou via les réseaux sociaux	36	12
Dans la rue (vendeurs à la sauvette)	26	9

Sources : CSA, MILDECA

Les commerces (bars, restaurants, épicerie de quartier) semblent être une source d'approvisionnement en TAFE plus fréquente qu'Internet ou les réseaux sociaux. L'achat auprès de vendeurs de rue est la source d'approvisionnement la moins citée. Une certaine capillarité pourrait exister dans l'achat de TAFE puisqu'ils sont 19 % à concéder un achat auprès d'un proche (famille, amis, connaissance).

A la vue du tableau 3, les sources d'approvisionnement de TAFE semblent pour un grand nombre de répondants plurielles : ils et elles ne se contentent pas d'une seule source d'achat en TAFE et ces achats ne constituent pas l'essentiel de leur consommation. En effet, ils sont 62 % à affirmer que sur les 12 derniers mois précédents, le TAFE n'a représenté que moins de la moitié de leur consommation. Seuls 14 % disent que le TAFE représente l'entièreté de leur consommation annuelle. Très majoritairement, le TAFE acheté prend la forme de cigarettes ou de tabac coupe fine destiné à être roulé ou tubé, avec des marques surreprésentées comme Marlboro et Winston.

Les motivations sont nombreuses même si elles sont économiques principalement, 74 % des répondants soulignant le prix du tabac comme principale raison à l'achat de TAFE. Ils sont toutefois nombreux à souligner qu'ils se rendent souvent à l'étranger pour les loisirs ou le travail (35 %) et 31 % disent que c'est finalement plus pratique (12 % disent se faire livrer leur TAFE chez eux ; 10 % disent croiser fréquemment des vendeurs à la sauvette ; 18 % invoquent les horaires d'ouverture des buralistes comme raison d'achat de TAFE). Ils sont moins nombreux à dire qu'ils ne trouvent ni la marque ni le type de tabac qu'ils désirent chez les buralistes français (respectivement 10 % et 9 %) comme raison d'achat de TAFE. 29 % des répondants justifient leur achat de TAFE en affirmant ne pas vouloir payer des taxes/impôts et ainsi enrichir l'État français ; 8 % des répondants disent que cela permet d'aider les vendeurs de rue à gagner un peu d'argent.

Plus des trois-quarts des répondants (77 %) affirment être bien informés de la réglementation en matière d'achat de tabac en dehors du réseau des buralistes français. 67 % des répondants n'ont pas le sentiment de frauder l'État français.

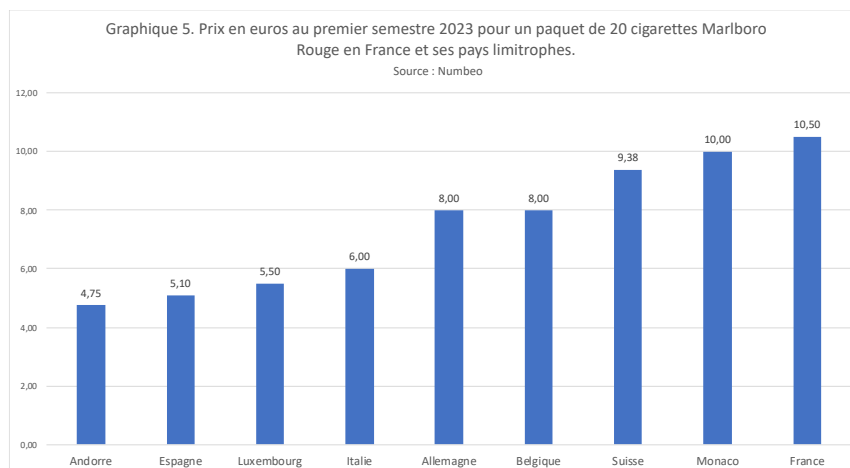
4- Discussion des résultats et limites des exercices

Il ressort de ce travail le rôle décisif joué par la concurrence fiscale européenne. Il convient également de discuter des limites inhérentes à ce genre d'estimations, même si elles pourraient être dépassées en mobilisant d'autres sources de données.

4.1- Interprétation des résultats : le rôle décisif de la concurrence fiscale européenne

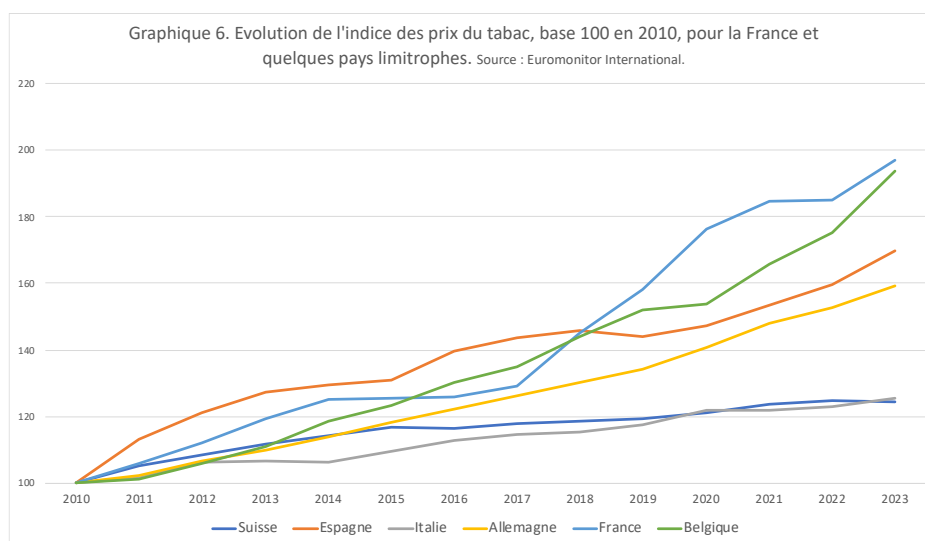
Les estimations des volumes de TAFE réalisées dans cette recherche sont de l'ordre de 11 à quasiment 20 % des quantités de tabac qui auraient dû être livrées aux buralistes pour assouvir la consommation nationale.

Plus précisément, la comparaison de l'évolution des livraisons de tabac entre départements français frontaliers et non frontaliers montre clairement des évolutions anormales lorsque les départements sont limitrophes de la Belgique, du Luxembourg, de l'Allemagne ou encore de l'Espagne et d'Andorre. Le prix du tabac étant plus faible dans ces pays qu'en France (voir graphique 5), les fumeurs et fumeuses Français s'y approvisionnent très certainement.



On pourrait questionner l'intentionnalité de ces différences de prix du tabac. En standards de pouvoir d'achat, l'Allemagne, la Belgique présentent un niveau de vie annuel médian plus élevé que la France avec respectivement 23 200 euros et 24 100 euros contre 20 600 euros ; celui du Luxembourg est de 33 200 euros. L'Espagne et l'Italie ont un niveau de vie annuel médian légèrement plus faible que celui de la France avec 17 300 et 18 500 euros (Insee, 2024). Dit autrement alors que certains des pays limitrophes à la France sont plus riches, voire beaucoup plus riches, le prix de leur tabac est beaucoup plus faible, il l'est également pour des pays plus proches de nous économiquement. Il ne semble donc pas que la différence de prix du tabac observée entre la France et ses proches pays européens s'explique par un différentiel de niveau de vie important ou tout au moins proportionnel.

De plus, comme le graphique 6 le montre, l'évolution du niveau des prix du tabac en France et dans ses pays voisins entre 2010 et 2023 laisse transparaître une tendance haussière dans tous les pays, mais à des rythmes différents, conduisant à des différentiels de prix exploités par une partie des consommateurs.



Ceci amène à penser à un jeu concurrentiel sur la fiscalité des produits du tabac : les pays s'observant, lorsque l'un (la France) augmente ses taxes, les autres jouent de manière retardée en

augmentant à leur tour leurs taxes s'assurant toutefois d'un niveau de prix inférieur par rapport au premier joueur.

4.2- Limites et autres données à exploiter

Ce travail et ces estimations ne sont évidemment pas dénués de limites. Même si les méthodes d'estimation ont été validées et éprouvées (Taylor et al., 2020), elles reposent sur des hypothèses et dépendent de la qualité du système d'information.

Une des premières limites que l'on peut ainsi pointer est le fait que nous avons travaillé à partir des données de livraisons de tabac. Elles traduisent bien les produits du tabac en volume qui ont été livrés au réseau des buralistes français mais pas forcément les volumes des produits du tabac qui ont été achetés et consommés. Il existe en effet un écart entre les montants livrés et les montants effectivement achetés par les consommateurs dans le réseau des buralistes. Même si les livraisons retournées puisque non achetées doivent être minimales, nous comparons, dans le *Tax Gap*, deux indicateurs proches, certes, mais différents : des déclarations de consommation d'un côté, des livraisons de tabac dont toutes n'ont pas été consommées de l'autre. Encore une fois, même si le delta de livraisons de tabac non acheté et donc retourné aux fournisseurs doit raisonnablement être faible, il faut garder à l'esprit cette limite.

La seconde tient au fait que les données que la DGDDI nous a mis à disposition agrègent les produits du tabac (cigarettes manufacturées et tabac coupe fine destiné à être roulé ou tubé) et ainsi que nous n'avons pu travailler sur l'une ou l'autre des catégories. Également, l'hypothèse que nous avons faite qu'une cigarette contient 0,8 gramme de tabac est admise concernant les cigarettes manufacturées, mais elle est plus discutable pour les cigarettes roulées ou tubées. Nos estimations des quantités de tabac consommées par les Français à partir de l'enquête EROPP 2023 peuvent ainsi varier en fonction du poids de tabac contenu dans une cigarette roulée ou tubé qui est retenu.

Ces limites, inhérentes à ce genre de travail, invitent à investiguer d'autres méthodes et d'autres sources de données. Ainsi, à partir des données de traçabilité des livraisons des produits du tabac, il pourrait être envisagé d'estimer un *Tax Gap* inversé dans les pays limitrophes à la France. Par exemple, en prenant en compte le tabagisme des Luxembourgeois et la taille et structure de leur population, un volume théorique de tabac pourrait être estimé pour assouvir leur consommation. Ce volume théorique pourrait être comparé aux livraisons tracées géographiquement (avec une très grande précision) des produits du tabac non seulement en France mais également à l'échelle européenne. Les hypothèses testées seraient les suivantes : par rapport à ce que les Luxembourgeois consomment ou peuvent consommer de tabac, les livraisons sont trop importantes en volume ; les livraisons surnuméraires sont à destination des fumeurs et fumeuses des pays frontaliers ; les volumes surnuméraires correspondent aux *Tax Gap* locaux des zones françaises, belges et allemandes limitrophes. Ce type de données semble prometteur pour ce genre d'analyse (Borkowski et Fibbi, 2024).

5- Conclusion

Les précédents travaux scientifiques et institutionnels français cherchant à évaluer la part du Tabac échappant à la Fiscalité nationale (TAFE), réalisés à partir des données de livraison des

produits du tabac et des enquêtes représentatives menées en population générale, ont établi ce montant à moins de 20 % des quantités totales consommées. Ceci est en contradiction absolue avec les estimations produites à la demande des industriels du tabac qui font état d'un volume de TAFE dépassant 40 % des quantités consommées par les résidents français, soit plus du double. Alors que ces derniers travaux montrent une très grande importance du marché souterrain du tabac illégal, les travaux scientifiques et institutionnels établissent comme première et plus importante source de TAFE, les achats transfrontaliers.

Les estimations réalisées dans le cadre de ce travail confortent les travaux non financés par les industriels du tabac. En croisant deux méthodologies et en mobilisant des données administratives et d'enquêtes publiques, nous estimons que, depuis 2018 et en fonction des années, les volumes de TAFE représentent 11 % à quasiment 20 % des quantités de tabac qui auraient dû être livrées aux buralistes pour assouvir la consommation nationale. Plus précisément, pour l'année 2023, nos estimations départementales font état de volumes de TAFE s'élevant à 8 932 tonnes, soit 19,3 % des quantités consommées de tabac par les résidents français pour une perte fiscale de 4,8 milliards d'euros. En cherchant à dégager un intervalle de confiance statistique pour cette estimation, nous aboutissons au fait qu'en 2023, ce serait en moyenne 8 081 tonnes comprises entre 5 267 et 10 895 tonnes de TAFE qui auraient été consommées, soit 17,7 % des quantités consommées en moyenne [12,3-22,4], soit encore une perte fiscale de 4,3 milliards d'euros en moyenne [2,8-5,8].

En tentant de dresser un profil statistique des acheteurs de TAFE, nous avons montré que ceux-ci sont plutôt jeunes et vivent près des frontières ou à Paris, seul ou en couple mais sans enfant. A partir d'un échantillon de convenance, nous montrons également que l'achat de TAFE semble plutôt répandu dans toutes les strates de la population française et que les motivations débordent les pures questions économiques. Certes le prix est un facteur explicatif important à l'achat de TAFE mais les opportunités d'achat aussi : voyages à l'étranger, proximité des vendeurs, horaires d'ouverture des sources d'approvisionnement en TAFE plus grandes que celles des buralistes... faisant que ce phénomène peut potentiellement concerner l'ensemble des fumeurs et fumeuses français.

Références

- Adkison S. E., O'Connor R. J., Caiton M., Schwartz R. (2015). Development of measures assessing attitudes toward contraband tobacco among a web-based sample of smokers. *Tobacco Induced Diseases*, 13:7.
- Ben Lakhdar C. (2005). Contrebande et ventes de tabac 1999-2004. OFDT, Tendances n°44.
- Ben Lakhdar C. (2008). Quantitative and qualitative estimates of cross-border shopping and smuggling of tobacco in France. *Tobacco Control*, 17, 12-16.
- Ben Lakhdar C. Lermenier A., Vaillant N. G. (2011). Estimation des achats transfrontaliers de cigarettes 2004-2007. Tendances, OFDT, n° 75.
- Ben Lakhdar C., Vaillant N. G., Wolff F.C. (2016). Does smoke cross the border? Cigarette tax avoidance in France. *European Journal of Health Economics*, 17(9), 1073-1089.

Biaggi C., Braverman L., Giusa C., (2025). Understanding the Illegal Tobacco Market from the Bottom Up: An Analysis of the Interactions Between Street Sellers and Their Customers, in Dumont G., Pignolo L. (dir.), *The Organization of Illegal Marketplaces*, Berghahn Books.

Borkowski F, Fibbi E. (2024). How can tracking and tracing systems give us a look at the dark side of the tobacco market? *Tobacco Control*. tc-2023-058212. doi: 10.1136/tc-2023-058212.

Bourdillon F, Ben Lakhdar C., Salamon R. (2012). Tabac : la taxation est aussi un outil de santé publique. *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique*, 60, 79-80.

Douchet M.-A. (2021). Réflexion sur les achats hors réseau à parti de l'observation du marché du tabac et des substituts nicotiniques durant le 1^{er} confinement en France. *BEH*, 8, 140-147.

Douchet M.-A., Le Nezet O., Philippon A., Andler R., Pasquereau A., Guignard R. (2024). L'approvisionnement en tabac des fumeurs en France 2014-2022. Note réalisée par l'OFDT et SPF. Paris, 20 pages.

EY Parthenon (2024). Etude des impacts des trafics de produits du tabac. Extrait de l'étude. <https://www.lemondedutabac.com/wp-content/uploads/2024/12/Etude-EY-Parthenon.-Note-preliminaire.pdf>

Gravelly S, Giovino GA, Craig L, Commar A, D'Espaignet ET, Schotte K, et al. (2017). Implementation of key demand-reduction measures of the WHO Framework Convention on Tobacco Control and change in smoking prevalence in 126 countries: an association study. *Lancet Public Health*, 2(4):e166–74.

Hill C., Legoupil C. (2018). Taxation et prix du tabac en France et conséquences sur la consommation. *BEH*, n° 14-15, 309-316.

Hillion M. (2024). The Impact of Tobacco Price Increases on Tobacco Sales, Tax Revenues and Tobacconist Incomes in France. Document de travail, Insee, Miméo.

Hoffman S. J., Tan C. (2015). Overview of systematic reviews on the health-related effects of government tobacco control policies. *BMC Public Health*, 15:744 DOI 10.1186/s12889-015-2041-6

Insee (2024). Les approvisionnements à l'étranger représentent au moins 9,5 % des ventes de tabac en France. *Insee Analyses*, n° 94.

Insee (2024). *Revenus et patrimoine des ménages*. Insee références, Edition 2024, 164 pages.

KPMG (2024). Consommation de cigarettes illicites en Europe. <https://www.pmi.com/resources/docs/default-source/france-market-files/rapport-kpmg---consommation-de-cigarettes-illicites--synthèse-europe-focus-france---résultats-2023.pdf>

Lalam N., Weinberger D., Lermennier A. (2012). L'observation du marché illicite de tabac en France. OFDT, Focus, 47 pages.

Massin S. (2013) L'économie du tabac. *Écoflash*, n°274, janvier.

Pasquereau A., Andler R., Guignard R., Gautier A., Soullier N., Richard J.-B., Beck F., Nguyen-Thanh V. (2022). Prévalence nationale et régionale du tabagisme en France en 2021 parmi les 18-75 ans, d'après le Baromètre de Santé Publique France. *BEH*, 26, 470-480.

Stead M., Jones L., Docherty G., Gough B., Antoniak M., McNeill A. (2013). 'No-one actually goes to a shop and buys them do they?': attitudes and behaviours regarding illicit tobacco in a multiply disadvantaged community in England. *Addiction*, vol.108, 12, 2212-2219.

Taylor J., Hulme S., Nederveen F., Hoorens S., Ross H., Disley E. (2020). Study to identify an approach to measure the illicit market for tobacco products - Final report. Rand Europe, European Union, 166 pages. doi: 10.2784/272064.